



**PROCES-VERBAL N° 51/2023
SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DES SERVICES INDUSTRIELS DE TERRE SAINTE ET ENVIRONS (SITSE)
JEUDI 6 AVRIL 2023**

Le Président du Conseil intercommunal, M. André Fiaux, ouvre la séance à 20h15 à la salle de conférence des SDIS à Founex et souhaite la bienvenue aux membres présents.

Ordre du jour :

Administration et but principal, épuration (11 communes)

1. Appel.
2. Mutations/Démissions
3. Assermentations.
4. Approbation du procès-verbal n° 50 du 10.11.2022
5. Communications du bureau.
6. Communications du Comité de Direction.
7. Préavis n° 245/2023, relatif à une demande de crédit de CHF 270'000.- TTC pour le curage et entretien du digesteur à boues.
8. Divers et propositions individuelles.

1^{er} But optionnel, distribution d'eau potable (9 communes)

9. Préavis n° 246/2023, relatif à une demande de crédit de CHF 800'000.- TTC pour le remplacement d'une conduite d'eau sous-pression sur le chemin de la Fin et chemin de la Fin-Dessus à Tannay/Commugny,
10. Préavis n° 247/2023, relatif à une demande de crédit de CHF 410'500.- TTC pour le remplacement d'une conduite d'eau sous-pression à la route des Pralets et chemin des Grands-Prés à Tannay.
11. Préavis n° 248/2023, relatif à une demande de crédit de CHF 540'000.- TTC pour la mise en œuvre du plan d'action pour la lutte contre la prolifération des moules Quagga : Chloration et mise en place de crépines démontables.
12. Préavis n° 249/2023, relatif au renouvellement du soutien financier des SITSE à hauteur de CHF 15'880.- au projet « Ecoles Bleues », école secondaire de Aadarsha Basic School dans le district de Chitwan au Népal.
13. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Administration et 1^{er} but principal : épuration (11 communes)

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. Sur 59 membres convoqués et 10 membres remplaçants, 39 conseillers sont présents.

- 23 membres sont excusés.
- 7 conseillers ne sont pas excusés. Mme Varlamova Tatiana/Tannay et MM. Stahl Ernesto/Commugny, Owen David/Commugny, Broeksmit Wildberg/Commugny, Streit Jean-Pierre/Mies, Bernet Pierre, Crassier, Pelichet Jacques/Crans, Aeschlimann Markus/La Rippe.

M. Trotti Jean-Claude du Comité de direction est excusé.

Le quorum étant atteint et toutes les communes représentées, le Conseil peut valablement siéger.

2. Mutations/Démissions

2 démissions sont annoncées à la délégation variable :

- M. Michael Aeschlimann de la commune de Commugny, membre à la délégation variable et à la commission des finances.
- Mme Nathalie Sauvain de la commune de Crans, membre à la délégation variable.

La commune de Crans annoncera au bureau le nom de la/du remplaçant/e de Mme Sauvain.

3. Assermentation

M. Fiaux procède à l'assermentation dans les règles de :

- M. Jonathan Marc Bonello de la commune de Chavannes-des-Bois
- M. Christophe Kappeler de la commune de Crassier.

3.1 Elections complémentaires :

Est élu à la commission des finances :

M. Jonathan Marc Bonello, pour représenter la commune de Chavannes-des-Bois.

La commune de Commugny désignera à la prochaine séance un délégué pour remplacer M. Michael Aeschlimann à la commission des finances.

4. Approbation du procès-verbal n° 50 du 10.11.2022

Ce procès-verbal n'est pas lu, les conseillers l'ayant reçu par courriel et courrier le 8 février dernier.

Il est accepté tel que présenté avec 3 abstentions.

5. Communications du bureau

Lors de la prise de parole, M. André Fiaux, rappelle aux conseillers et conseillères de bien vouloir se lever, d'énoncer clairement leur nom et la commune qu'ils représentent.

Prochaines séances des commissions et du conseil intercommunal :

- Jeudi 11.05.2023 Commissions de gestion, finances et travaux
- Jeudi 08.06.2023 Conseil intercommunal

- Jeudi 14.09.2023 Commissions des finances et travaux
- Jeudi 05.10.2023 Commissions des finances et travaux
- Jeudi 09.11.2023 Conseil intercommunal.

Toutes ces séances feront obligatoirement l'objet d'une convocation par mail ou par courrier.

6. Communication du Comité de direction

La parole est donnée au Président du Codir, M. Claude Hilfiker.

Il remercie les conseillers et conseillères de s'être déplacés à la veille de la trêve pascale pour assister à cette séance.

En effet, cette date relativement proche se justifiait, vu l'urgence des projets qui nous préoccupent aujourd'hui, notamment le curage et l'entretien du digesteur à boues de la STEP et le combat contre la prolifération de la moule Quagga, et nous permettre de réaliser ces travaux, plutôt sensibles et absolument cruciaux pour le bon fonctionnement de nos installations, dès que possible.

Il rappelle que le conseil intercommunal a voté en novembre 2022 un préavis, pour procéder à la réparation des filtres à sable de la station de production d'eau potable à Balessert, endommagés par des défauts sur les petites crépines qui se trouvent à l'intérieur. Ces travaux sont terminés et les filtres à sable seront remis en service la semaine 13 pour une pleine capacité de production. C'est d'ailleurs, l'une des raisons qui avait conduit les SITSE à prendre les mesures de restriction d'eau en été 2022. La deuxième étant la réduction de la capacité de pompage au lac causée par les moules Quagga sur les crépines.

7. Préavis n° 245/2023, relatif à une demande de crédit de CHF 270'000.- TTC pour le curage et entretien du digesteur à boues

La parole est donnée à M. Stefan Breugelmans, directeur, pour la présentation du projet.

En fonction depuis 2014, la STEP est équipée d'une filière de revalorisation des boues issues de l'épuration des eaux usées. Cette filière produit du biogaz et permet de valoriser cette énergie renouvelable en électricité verte et en chaleur. Le digesteur et stockeur, font partie de cette filière.

Le digesteur est « un estomac géant » qui permet de digérer la part organique des boues que l'on produit dans les bassins biologiques de la STEP. Il permet aussi de réduire le volume des boues qui sera ensuite transporté dans un centre d'incinération.

Au bout de 5 à 10 ans, les ouvrages s'ensablent et doivent être vidés par hydro curage, pour garantir un fonctionnement optimal et sans risque sur les éléments internes de brassage. Il s'agit d'une opération à risque, lourde et coûteuse, qui doit être réalisée par des entreprise spécialisées.

Les travaux, qui se réalisent pour la première fois, auront lieu de mai à août 2023, et nécessiteront la mise à l'arrêt du digesteur pendant 3 à 4 mois. Cet arrêt s'accompagnera d'une perte de production électrique et donc d'un manque de revenu de l'ordre de CHF 30'000.-.

Le montant des travaux est basé en partie sur des offres rentrées et en partie sur des estimations, en relation avec des opérations similaires dans d'autres STEPs.

Le poste divers et imprévus, fixé à 20 %, est élevé, en lien avec l'inconnue de l'état du revêtement du béton, ainsi que de l'intervention éventuelle d'un expert en sécurité.

Le montant du préavis n'influence pas significativement le budget de fonctionnement. Il sera amorti sur une durée de 10 ans maximum.

La conclusion des rapports rédigés par la commission des finances est lue par M. Cédric Aeschlimann de la commune de Crans et celle de la commission des travaux est lue par M. Fabien Van Beneden, de la commune de Commugny.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 245/2023 susmentionné est accepté à l'unanimité.

8. Divers et propositions individuelles pour le but principal

Rien à signaler

1^{er} but optionnel, distribution d'eau potable (9 communes)

9. Préavis n° 246/2023, relatif à une demande de crédit de CHF 800'000.- TTC pour le remplacement d'une conduite d'eau sous-pression sur le chemin de la Fin et chemin de la Fin-Dessus à Tannay/Commugny

Le projet est présenté par M. Stefan Breugelmans.

Plusieurs fuites importantes sur ce tronçon avec inondations de maisons avoisinantes, ayant déjà eu lieu par le passé, nécessitent le remplacement de la conduite.

L'ancienne conduite en fonte diamètre 250mm sera abandonnée et remplacée par une nouvelle conduite en acier diamètre 300mm. Les travaux se feront en deux étapes : la première en mai 2023, et l'étape 2 à moyen terme.

Les montants des travaux sont basés sur des demandes d'offres effectuées conformément aux règles des marchés publics. A noter que le montant des travaux de génie-civil est basé sur des offres rentrées et les offres d'appareillages sur des estimations.

Le montant final de ces travaux sera amorti sur une durée maximale de 30 ans.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des travaux est lue par M. Gilbert Cherbuin de la commune de Coppet et celle de la commission des finances est lue par M. Georges Allenbach de la commune de Founex.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 246/2023 susmentionné est accepté à l'unanimité.

10. Préavis n° 247/2023, relatif à une demande de crédit de CHF 410'500.- TTC pour le remplacement d'une conduite d'eau sous-pression à la route des Pralets et chemin des Grands-Prés à Tannay

M. Stefan Breugelmans, présente le projet.

Les travaux décrits dans le préavis sont nécessaires en raison de l'emplacement actuel de la conduite au chemin des Grands-Prés.

En effet, cette conduite est inaccessible pour son entretien en cas de fuites, et aussi en raison de sa dégradation qui risque de causer des dégâts importants aux habitations avoisinantes avec des conséquences financières élevées.

A noter que le remplacement de la conduite à la route des Pralets s'inscrit dans le cadre de la création à long terme d'un axe de distribution d'eau, actuellement inexistant, ceci à la demande du canton et de l'ECA, entre la limite territoriale Est et Ouest.

Les travaux sont basés sur des demandes d'offres effectuées conformément aux règles des marchés publics. Le montant des travaux de génie-civil est basé sur des offres rentrées et les offres d'appareillages sur des estimation.

Le montant final de ces travaux sera amorti sur une durée maximale de 30 ans.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par M. Bernard Vanderstraeten de la commune de Chavannes-de-Bogis et celle de la commission des travaux est lue par M. Marc Ramseyer de la commune de Tannay.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 247/2023 susmentionné est accepté à l'unanimité.

11. Préavis n° 248/2023, relatif à une demande de crédit de CHF 540'000.- TTC pour la mise en œuvre du plan d'action pour la lutte contre la prolifération des moules Quagga : Chloration et mise en place de crépines démontables

Le projet est présenté par M. Stefan Breugelmans.

Le projet s'inscrit dans le cadre du plan d'action « Moule Quagga », entrepris par les SITSE depuis fin septembre 2022. Il s'agit de concrétiser et de mettre en œuvre les mesures prévues dans le préavis n° 242/2022, pour faire face à la colonisation du Léman par la moule Quagga, avec les répercussions que l'on connaît sur les installations d'eau potable.

Au vu des devis reçus, le choix de modifier le projet avec un objectif curatif a été considéré comme préférable. Le système a été prévu pour améliorer l'accessibilité des crépines, avec un dispositif simple, facile et rapide à démonter, afin de diminuer les coûts annuels de maintenance, et notamment les coûts des travaux sous-lacustres effectués par des plongeurs spécialisés. Ces travaux sont urgents, afin d'éviter une prolifération trop importante de la moule Quagga, et éviter la contamination de tout le réseau.

A noter que 41 % de l'investissement sur les Saules et Balessert sera versé aux SITSE par la régie des eaux gessiennes (REG) selon la convention en vigueur.

La mise en œuvre du plan d'action concerne des interventions aux stations de pompage des Saules et de la Marjolaine, aux crépines d'aspiration, mais également à la station de Balessert.

Description résumée des travaux prévus :

- Inspection des départs des conduites lors du changement des crépines, sur les longueurs possibles ;
- Modification des crépines, réalisation de 5 crépines démontables et interchangeable ;
- Installation d'une chloration définitive au droit des crépines, dosage du chlore en fonction du débit de refoulement aux STAPs, installation d'analyseurs de chlore dans les STAPs pour maintenir les concentrations dans des gammes acceptables ;
- Installation d'une chloration définitive en continu et à faible dose au droit des crépines. Injection au droit des crépines de l'eau de javel 14 % diluée à un débit d'eau de transport depuis les STAPs, par l'intermédiaire des conduites sous-lacustres.
- Station de Balessert : installation de deux dispositifs d'échantillonnage (comptage des larves).

Aspect financier

Le montant total des travaux, basés sur des offres rentrées, est de CHF 905'000.00 TTC. Ce montant inclut le montant du préavis n° 242/2022, qui est de CHF 365'000.00 TTC.

Le montant ne bénéficie d'aucune subvention, car l'ECA n'entre pas en matière sur les installations de traitement de l'eau.

Le montant de ce crédit de CHF 540'000.00 TTC sera entièrement porté en compte et à la charge du premier but optionnel « eau potable ». Il n'influence pas significativement le budget de fonctionnement et sera amorti sur 30 ans maximum.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par M. Jean-Marc Gambazzi de la commune de Bogis-Bossey et celle de la commission des travaux est lue par M. Fabien Van Beneden de la commune de Commugny.

La discussion est ouverte :

M. Niklaus Gerber/Coppet :

Le chlore sera-t-il injecté en permanence ou par intermittence ?

M. Stefan Breugelmans :

La chloration sera injectée par intermittence, car nous ne pouvons pas injecter du chlore si les pompes ne fonctionnent pas. Dès l'instant où le système automatique de pompage se mettra en route, cela donnera l'ordre au système d'injection du chlore de se mettre en route également. C'est aussi la pratique qui nous démontrera la dose de chlore à injecter.

M. Christian Lowe/Commugny :

Allez-vous poser une nouvelle conduite pour amener le chlore ?

M. Stefan Breugelmans :

Effectivement, nous allons poser une conduite de chloration sur une longueur d'environ 1'200 m pour la STAP de la Marjolaine. La conduite sera immergée lors des travaux sous lacustres, puis raccordée à la crépine. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que nous n'allons pas injecter de l'eau de javel pure à 14 %, mais une eau javellisée. A noter que pour la STAP des Saules, il existe déjà une conduite de javel. Actuellement il n'est pas prévu de la remplacer. Elle sera testée bien entendu avant la mise en service, et ceci pour vérifier qu'il n'y ait pas de fuites.

M. Hervé Mange/Founex :

Y a-t-il pas des travaux, des fouilles prévus dans la zone de la Marjolaine ?

M. Stefan Breugelmans :

Oui, c'est exact. D'une part, depuis la station de pompage jusqu'au lac, nous allons remplacer la conduite de chlore posée et mise en attente dans les années 1970, et qui a été arrachée à plusieurs endroits.

De plus, nous allons dépoter de la javel livrée par les SIG. Pour cela, nous devons réaliser une aire de dépotage avec un bassin de rétention capable de récupérer environ 1'000 l de javel. Nous devons aussi installer un adoucisseur d'eau, car il est nécessaire d'adoucir l'eau de transport pour améliorer l'efficacité de la javel.

De plus, la station de la Marjolaine n'a pas d'exutoire des eaux usées. Nous allons par conséquent poser un nouveau collecteur pour les eaux usées entre la station de pompage de la Marjolaine et la station de pompage des eaux usées de Founex.

En parallèle, le chantier naval a déposé la demande à la commune pour poser son propre collecteur des eaux usées.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 248/2023 susmentionné est accepté à l'unanimité.

12. Préavis n° 249/2023, relatif à une demande de crédit de CHF 15'880.- au projet « Ecoles Bleues », école secondaire de Aadarsha Basic School dans le district de Chitwan au Népal

Le projet est présenté par M. Stefan Breugelmans.

Ce préavis s'inscrit dans la continuité des projets entièrement financés par le fonds alimenté par le centime de l'eau.

L'objectif général : Contribuer à l'amélioration de la santé des enfants à l'école en influençant positivement leur lieu d'apprentissage.

L'objectif spécifique : Renforcer l'accès à l'eau, à l'assainissement et à des pratiques d'hygiène améliorées pour les enfants des écoles secondaires. Le programme sera mis en œuvre sur une période de 6 mois. Il contribuera à soutenir les 140 élèves et 12 enseignants de l'école, tout en exerçant une influence positive sur les communautés locales desservies par l'école.

Les résultats visés :

- Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs locaux en matière de prévention des maladies hydriques, de maintien et de gestion pérenne des infrastructures.
- Renforcer la connaissance et la compréhension des problématiques sur le territoire d'intervention.
- Equiper la communauté scolaire à des systèmes de collecte d'eau de pluie et d'un accès sécurisé à l'eau potable.
- Construire des infrastructures d'assainissement (lâtrines, toilettes) adaptées et opérationnelles.
- Création de jardin école et mettre en œuvre une campagne de reforestation et restauration des sols.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par M. Georges Allenbach de la commune de Founex.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 249/2023 susmentionné est accepté avec une abstention.

13. Divers et propositions individuelles pour le 1^{er} but optionnel « eau potable »

Nous avons reçu 2 questions posées par M. Thomas Morisod de la commune de Founex.

1. Les SITSE utilisent 3 sources d'eau potable. Quel est le niveau des sources début 2023 par rapport aux dernières années ?

M. Stefan Breugelmans :

Malheureusement, je ne suis pas en mesure de vous communiquer le niveau des sources, étant donné que nos sources n'ont pas de mesure de niveau.

En revanche, j'ai la possibilité de vous présenter les mesures de débits données par les sources entre 2010 et 2022.

Les sources de notre réseau :

1. La source Marie à Commugny produit un volume d'eau à hauteur de 350 l/minute. Cependant, en 2020, nous l'avons arrêtée, en raison du chlorothalonil, et des nouvelles normes cantonales. Il faut savoir que cette source donnait jusqu'à 5 % de la consommation d'eau annuelle pour les SITSE.
2. La source du Bornet. Nous avons actuellement un projet en cours pour recapter les eaux de cette source. Nous avons procédé à plusieurs sondages à plusieurs endroits. Un préavis a d'ailleurs été voté à ce sujet, pour la mise en place d'une nouvelle station de pompage.
Actuellement, cette source est toujours en fonction depuis son origine. Elle produit un volume d'eau de 750 l/minute au maximum, un volume moyen de l'ordre de 650 l/minute et un volume d'eau en période d'étiage de 50 l/minute. Une baisse du débit a été constatée en 2022, suite de la sécheresse de l'été. Actuellement, elle produit le maximum du volume disponible.
3. La source de la petite Côte quant à elle produit un volume d'eau d'un peu plus de 2'000 l/minute maximum. En moyenne, elle produit un volume de 908 l/minute et un volume minimum de 326 l/minute. Actuellement, nous sommes au-dessus du débit moyen. Cependant, nous constatons depuis 2 ans, que le pic maximum n'est plus atteint.

2. Quelle est l'estimation (en pourcentage) de la perte d'eau pour le réseau d'eau sous pression ?

M. Stefan Breugelmans :

Il s'agit d'un calcul que nous faisons chaque année. Cette année, nous l'estimons entre 11 et 13 %. Il faut savoir qu'en dessous de 15 %, le réseau est considéré comme bon.

M. Jean-Marc Gambazzi/Bogis-Bossey rend attentif les conseillers et conseillères que « l'eau est un bien toujours plus précieux, qu'elle va devenir rare et de plus en plus chère ». Par conséquent ne la gaspillons pas ! Et pose la question suivante :

- Qu'en est-il des pertes d'eau sur nos canalisations ? Et réclame lors d'un prochain conseil, une présentation générale très détaillée par commune du bilan hydrique de notre réseau d'eau entre la production (eaux de source, eau du Léman) et la distribution (distribution aux abonnés, prélèvement sur les hydrantes, fontaines publiques, consommation propre des SITSE, distribution par exportation à la REOGES) avec indication de la perte totale d'eau en 2022.

M. Stefan Breugelmans prend note de sa demande et apportera la réponse lors d'une prochaine séance du conseil intercommunal.

M. Hervé Mange/Founex :

Quel est l'état d'endettement des SITSE à ce jour ?

M. Claude Hilfiker :

Lors de la prochaine séance du conseil intercommunal, l'état d'endettement sera présenté avec les comptes 2022 de manière détaillée par notre boursier. A titre indicatif, le plafond d'endettement se monte à CHF 75'000'000.- et aujourd'hui la dette à moins de CHF 50'000'000.-.

Pour terminer, M. André Fiaux clôt la séance à 21h20, en souhaitant de bonnes fêtes de Pâques aux conseillers et en les invitant à partager un apéritif.

Pour le Conseil intercommunal des SITSE :
Le Président :

André Fiaux

La secrétaire

Corinne Camilo



Founex, le 22 mai 2023/cc